

## AIDES

Notice explicative disponible au secrétariat et sur le site

- Convention avec le département pour le « PASS JEUNE 76 » (élèves âgés de 6 ans à 15 ans)
- « Atout Normandie » (jeunes âgés de 15 à 25 ans, scolarisés ou résidents en Normandie)
- Fournir l'attestation « Rentrée scolaire » de la CAF si concernés
- Possibilité de fournir une attestation si votre propre CE propose une aide financière.

## RÉINSCRIPTION AVANT LE 08 JUILLET

- Pour le 08 juillet au plus tard : remettre au secrétariat la feuille de réinscription lue et signée (ou envoyer par mail). Corriger les informations personnelles et/ou les cases « activités » et « niveau scolaire ».
- Joindre la feuille d'imposition 2024 sur les revenus 2023 une fois que vous l'avez reçu.

## NOUVELLE INSCRIPTION À PARTIR DU MARDI 27 AOÛT

- Venir directement au secrétariat du Conservatoire au Trait, muni de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 .
- Les horaires de formation musicale, de danse et les permanences des professeurs d'instruments sont disponibles sur le site du Conservatoire ([conservatoire-valdeseine.fr](http://conservatoire-valdeseine.fr)), et sur sa page facebook.



CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE  
1240 rue du MI Foch 76580 LE TRAIT  
Tél. 02.35.37.91.55  
[contact@conservatoire-valdeseine.fr](mailto:contact@conservatoire-valdeseine.fr)  
[conservatoire-valdeseine.fr](http://conservatoire-valdeseine.fr)



CONSERVATOIRE  
du Val de Seine

Musique  
& Danse

# TARIFS 2024 / 2025

LE TRAIT . DUCLAIR .  
SAINT PAËR . YAINVILLE .  
SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE

RIVES-EN-SEINE

- \* Caudebec en caux
- \* Saint Wandrille rançon

REPRISE DES COURS

LUNDI 09 /09/24



## CALCUL DES DROITS / PIÈCES À FOURNIR

- Le montant **ANNUEL** du droit d'inscription est perçu au trimestre (Novembre, Mars, Juin). Les factures vous sont adressées directement par le Centre des Finances Publiques. **LE RÉGLEMENT SE FAIT AUPRÈS DE LEURS SERVICES.**
- Voté en conseil syndical le 25/03/24, le droit d'inscription est fixé en fonction du quotient familial (**REVENU IMPOSABLE DIVISÉ PAR LE NOMBRE DE PARTS**), ce calcul pour l'année scolaire 2024/2025, fait référence à l'avis ou aux avis d'imposition **2024 sur les revenus 2023 DU FOYER FISCAL.**
- Fournir un RIB si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique
- **L'AVIS D'IMPOSITION EST À FOURNIR AU SECRÉTARIAT EN DÉBUT D'ANNÉE --- EN CAS DE NON RÉCEPTION LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUÉ.**

## ABANDON / DÉMISSION

- Une fois la période d'essai terminée (**JUSQU'AU 30/09**), **L'ANNÉE COMMENCÉE EST DUE DANS SON INTÉGRALITÉ**, (3 trimestres) sauf exceptions <sup>(1)</sup>
- **TOUT ABANDON OU DÉMISSION DURANT L'ANNÉE DOIT ÊTRE SIGNALÉ IMPÉRATIVEMENT PAR COURRIER OU MAIL AUPRÈS DU DIRECTEUR.**

<sup>(1)</sup>Exception: déménagement, maladie, changement de situation familiale, cas particulier.

## GRILLE TARIFAIRE 2024 / 2025

**TARIF A :** **COURS INDIVIDUEL (Instrument ou Chant)**  
ou Cours individuel + Formation musicale  
ou Cours individuel + Formation musicale+ Pratique collective  
(*la Pratique Collective est obligatoire dès la 2<sup>ème</sup> année*)

**TARIF B :** **COURS COLLECTIFS :**

- . Jardin des Découvertes (Maternelle MS)
- . Éveil musique et mouvements (Maternelle GS)
- . Initiation musique et mouvements (CP)
- . Formation musicale seule
- . Danse Orientation (7 ans / CE1)
- . Danse Classique ou Jazz

**TARIF C :**

- . Chœur d'adultes (pratique seule)
- . Orchestre d'Harmonie (pratique seule)

## PRATIQUES COLLECTIVES PROPOSÉES

La pratique collective est obligatoire pour tous les élèves du Conservatoire dès la 2<sup>ème</sup> année d'instrument et pour pouvoir passer les examens de fin de cycle

Orchestre cordes cadets (dès la 1<sup>ère</sup> année)  
Orchestre cordes juniors (dès la 3<sup>ème</sup> année)  
Orchestre vents cadets (dès la 1<sup>ère</sup> année)  
Orchestre Harmonie  
Ateliers jazz  
Ateliers musiques amplifiées  
Atelier percussions corporelles  
Ensemble de percussions  
Chœurs d'adultes

## TARIFICATION PARTICULIÈRE

### DÉDUCTION

25 % pour l'inscription d'un deuxième enfant  
50 % pour l'inscription d'un troisième enfant  
**Ne concerne pas l'inscription d'un adulte**

50 % pour l'inscription à une 2<sup>ème</sup> discipline chorégraphique

### MAJORATION

50% sur le tarif A pour une 2<sup>ème</sup> discipline instrumentale ou vocale.  
**Uniquement autorisé à partir du second cycle**

### LOCATION INSTRUMENT : 80€ L'ANNÉE

Une attestation de votre assurance pour la location d'un instrument du Conservatoire est à fournir dès la rentrée pour pouvoir retirer l'instrument

**IL EST OBLIGATOIRE DE PASSER AU SECRÉTARIAT POUR SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION**